



LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Mise à jour COVID19

Vendredi 9 avril 2021

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé mercredi l'entrée en vigueur d'un confinement sur l'ensemble de la province pour une durée de quatre semaines au cours desquelles les écoles restent ouvertes.

Je souhaite saisir cette opportunité pour partager avec vous les dernières mises à jour relatives aux protocoles en vigueur dans l'établissement.

Concernant le fonctionnement du lycée

L'établissement est en contact permanent avec Santé Publique Ottawa (SPO) avec qui nous évaluons l'efficacité des mesures en place depuis la rentrée scolaire et voyons ce qu'il est possible de faire pour renforcer encore le niveau de protection sanitaire.

À ce titre, en plus de l'ensemble des mesures en vigueur, nous suivons une préconisation récente de SPO consistant à équiper l'ensemble des enseignants de nouvelles protections oculaires (lunettes ou visières) à porter en classe lorsque les activités pédagogiques ne permettent pas de respecter une distanciation physique de deux mètres. Cela permettra de réduire encore le risque de contamination en classe. Les équipements sont en cours de distribution.

Cette préconisation sera opérationnelle dès la semaine prochaine et nous permet d'alléger une organisation peu efficace et très contraignante qui oblige certains élèves de lycée à suivre les cours à distance tout en restant dans l'établissement.

Concernant les procédures de signalement des cas de Covid

Lorsque le résultat d'un test est positif, il est important d'informer l'établissement par le biais de l'adresse covid.absence@claudel.org. À partir de là, les événements s'enchaînent selon la séquence suivante :

- L'établissement prend contact avec SPO pour vérifier les dates à prendre en compte pour rechercher les cas contacts potentiels et transmet la liste des élèves et des personnels concernés selon une procédure sécurisée.
- Un courriel est envoyé par le lycée aux personnels et aux familles des élèves considérés comme cas contacts potentiels pour les informer de la situation. Ce courriel est nominatif et, dans le cas des familles, mentionne expressément le nom de l'élève concerné.
- SPO envoie au lycée une lettre pour diffusion à l'ensemble de la communauté scolaire indiquant qu'une personne en lien avec l'établissement a reçu un test positif. Cette information est diffusée via Pronote.
- SPO confirme aux élèves et aux personnels concernés leur statut de cas contact à haut risque et rappelle les consignes à respecter.
- La politique relative à l'enseignement à distance est mise en œuvre pour les élèves concernés.





LYCÉE CLAUDEL

L'école française internationale
d'Ottawa



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Cette séquence est désormais bien rôdée et se révèle efficace. Il convient toutefois de bien avoir conscience des principes suivants :

- C'est SPO qui valide les cas contacts et non le lycée qui n'a aucune autorité pour le faire. Le statut de cas contact potentiel n'est pas une catégorie officielle et permet simplement de gagner 24 ou 48 heures sur les mesures à prendre.
- L'établissement doit garantir un strict anonymat et la seule information qu'il est possible de divulguer est le niveau de l'école concerné par un cas (maternelle, élémentaire, collège ou lycée)
- En dehors de rares erreurs qui peuvent exister et que nous rectifions sans délai, seules les personnes concernées directement sont contactées nominativement par le lycée.

Concernant l'auto-dépistage

L'auto-dépistage est obligatoire pour tous les élèves, les personnels ainsi que les visiteurs et doit être effectué avant leur arrivée dans l'établissement. Cette mesure est en vigueur depuis la rentrée scolaire et a été renforcée récemment par SPO pour les personnels et les élèves de PS ainsi que de la 3ème à la Terminale qui doivent utiliser [l'application développée par le lycée](#).

Pour toute information complémentaire sur l'auto-dépistage, n'hésitez pas à vous référer à la [page de notre site web](#).

Mesures spécifiques pour les examens

À ce jour, les épreuves du DNB et du baccalauréat (1ère et Terminale) qui n'ont pas été basculées en contrôle continu (épreuves du DNB, de français en 1ère, de philosophie et le Grand oral en Terminale) sont maintenues par le ministère français de l'Éducation nationale

Afin de limiter au maximum les risques d'isolement pendant les épreuves, nous demanderons aux élèves de rester confinés 14 jours avant les épreuves écrites. Une information spécifique est prévue pour les familles qui seront invitées à une visioconférence avant les congés de printemps.

Toutes les équipes restent fortement mobilisées pour accueillir les élèves tous les jours dans les meilleures conditions afin qu'ils tirent le meilleur parti de l'enseignement qui leur est dispensé. Nous souhaitons évidemment poursuivre ainsi jusqu'à la fin de l'année scolaire et je vous remercie par avance pour votre confiance.

Bien à vous,

Philippe COURJAULT

Proviseur

